

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 OCTOBRE 2019**

Délibération
n° 2019.10.320

Décision modificative
n°3 pour 2019

LE QUINZE OCTOBRE DEUX MILLE DIX NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 octobre 2019**

Secrétaire de séance : Denis DUROCHER

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Patrick BOURGOIN à Laïd BOUAZZA, José BOUTTEMY à Véronique ARLOT, Danielle CHAUVET à Anne-Sophie BIDOIRE, Bernard CONTAMINE à Zahra SEMANE, Jean-Claude COURARI à Jean-Marie ACQUIER, Michel GERMANEAU à Denis DOLIMONT, Joël GUITTON à Philippe VERGNAUD, Elisabeth LASBUGUES à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Pascal MONIER à Véronique DE MAILLARD, François NEBOUT à Annie MARAIS, Jean-Philippe POUSSET à Vincent YOU, Christophe RAMBLIERE à Michel BUISSON, Gérard ROY à Sabrina AFGOUN, Eric SAVIN à Gilbert CAMPO

Excusé(s) :

André BONICHON, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Danielle CHAUVET, Bernard CONTAMINE, Jean-Claude COURARI, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Michel GERMANEAU, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Pascal MONIER, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Eric SAVIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2019**DELIBERATION
N° 2019.10.320**

FINANCES

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT****DECISION MODIFICATIVE N°3 POUR 2019**

Je sou mets à votre approbation la décision modificative n°3 de l'année 2019.

Il s'agit d'une décision modificative consacrée à l'ajustement des crédits, aux transferts de crédits nécessaires à ce stade de l'exécution budgétaire et à la prise en compte des notifications de recettes parvenues à ce jour.

I) BUDGET PRINCIPAL

La présente décision modificative (DM) s'équilibre comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses	-1 203 900,00 €	-58 404,00 €	-1 262 304,00 €
Recettes	-1 203 900,00 €	-58 404,00 €	-1 262 304,00 €

A. Section de fonctionnement**A.1 Recettes de fonctionnement**

Il convient d'ajuster les recettes de fonctionnement en les diminuant de 58 404 € qui correspondent aux éléments suivants :

- évolution des inscriptions relatives à la mobilité qui peuvent être financées par un reversement du VT par le budget annexe Transports pour – 41 700 € ;
- ajustement des dotations suite à notification définitive pour – 16 704 €, à savoir la DGF pour – 18 558 € (Dotation de compensation = -29 497 € et Dotation d'intercommunalité = + 10 939 €) et la DCRTP pour + 1 854 €.

	Montant (€)
73 Impôts et taxes	- 41 700,00 €
74 Dotations et participations	- 16 704,00 €
TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT	- 58 404,00 €

A.2 Dépenses de fonctionnement

L'ensemble des propositions sont récapitulées dans le tableau joint et se répartissent de la façon suivante entre les différents chapitres :

	Montant (€)
011 Charges à caractère général	- 23 050,00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	- 18 750,00 €
014 Atténuations de produits	360 000,00 €
022 Dépenses imprévues	- 273 000,00 €
65 Autres charges de gestion corante	- 104 490,00 €
67 Charges exceptionnelles	886,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT	- 58 404,00 €

☆ **Dans le cadre des politiques Attractivité portant sur l'emploi et l'économie :**

Direction DA2E (70)

Il convient de réajuster la ligne budgétaire de 8 150 € suite au titre de paiement reçu pour le paiement de la participation en fonctionnement au Syndicat mixte des aéroports de Charente (SMAC). En effet, lors du vote du budget primitif, la ligne a été budgétée à hauteur de 208 600 € seulement alors que la part de Grand Angoulême issue du vote du budget du SMAC le 8 avril dernier s'élève à 216 750 €.

Economie, Innovation et Enseignement Supérieur (71)

L'activité du CréaLAB, malgré un projet en reconfiguration et des besoins orientés à la baisse, s'est toutefois poursuivie sur le 1er semestre 2019 après un transfert des équipements sur Krysalide. Il convient donc de prévoir de verser à l'association 2 000 € afin de contribuer aux actions menées ce 1^{er} semestre. Il est proposé de prélever 2 000 € sur la ligne provision pour subvention pour l'affecter à l'action CréaLAB.

Par ailleurs, il est proposé d'apporter un appui au Centre d'Information des Dirigeants qui porte **un programme de sensibilisation et d'accompagnement des dirigeants** se trouvant en difficulté suite à une procédure de redressement ou de liquidation de leur entreprise. Il est proposé de prélever de 2 000 € sur la ligne provision pour subvention pour l'affecter à ce programme.

Economie Sociale et Solidaire, Emploi (72) / Développement durable (16)

Il est proposé de poursuivre les actions initiées en faveur des entreprises en matière d'accompagnement à la transition écologique par la mise en œuvre d'un « **pacte efficacité** » en partenariat avec le Pôle des Eco-industries. Les objectifs sont les suivants :

- Accompagner des entreprises dans la réduction de leur consommation énergétique avec le « Pacte efficacité énergétique - ENR », qui s'inscrit dans la continuité de l'action « TEPOS Entreprises Angoumois » 2017-2019 ;
- Accompagner des entreprises dans la réduction de leur consommation de matière, avec le « Pacte efficacité matière », anciennement « Pacte - 10 % déchets » dont la deuxième édition charentaise est en cours.

Un rapport spécifique vous est soumis lors de cette même session.

Au titre de cette action, il est proposé pour 2019 l'inscription de 11 500 € au titre de l'Economie sociale et solidaire et 12 000 € au titre du Développement durable, financés par virement.

Commerce (92)

Dans le cadre du soutien aux centres bourgs et centralités, il est proposé de créer une ligne budgétaire dédiée **au soutien à l'expérimentation et innovation des communes du territoire** en matière d'aménagement du territoire sous forme de subvention versée aux communes et plafonnée à 3 000 €.

Pour ce faire il est proposé d'inscrire un crédit global de 6 000 € sur le chapitre 65, avec une diminution à due concurrence des crédits du chapitre des charges à caractère général.

Très Haut-Débit (75)

1/ Suite au retour du tribunal administratif sur la compétence en matière de travaux d'enfouissement des lignes de télécommunication, dont il est désormais avéré qu'elle ne relève pas des compétences communautaires, il est proposé de restituer les crédits qui avaient été inscrits en prévision.

2/ Concernant la participation au SDEG au titre du programme Très haut débit, celle-ci se décline comme suit pour l'année 2019 :

- 97 997,33 € de solde du projet THD pour les travaux de réseaux des 3 ex communauté de communes
- 12 655,46 € au titre du déficit annuel d'amortissement du projet (différence entre l'amortissement des dépenses et des subventions transférées)
- 40 802 € au titre des charges annuelles d'exploitation. Celles-ci peuvent être variables selon les années, en fonction des recettes d'exploitation générées
- 53 019,79 € au titre de la contribution de GrandAngoulême au nouveau programme (plan de rattrapage) avec Charente Numérique
- 17 738,12 € de participation statutaire 2019 à Charente numérique

Soit un total de 222 212,70 € pour un budget prévisionnel inscrit au BP de 220 000 €.

Notre participation à Charente numérique passant par le SDEG, il est nécessaire de prévoir un complément de 2 212,70 € de crédits supplémentaires.

☆ **Dans le cadre de la Direction Ressources**

Finances (22)

Suite aux transferts de compétences intervenus au 31/12/2018 et à l'évaluation des charges transférées réalisée par la CLECT du 28 mai 2019, il est nécessaire de prévoir un complément de crédit de 200 000 € pour les attributions de compensation (AC) en section de fonctionnement, portant ainsi le montant total de celles-ci à 21,7 M€ contre 21,16 M€ en 2018.

A noter qu'un complément est également nécessaire pour les AC en section d'investissement.

Par ailleurs, il est proposé l'inscription d'un crédit de 162 000 € pour le versement d'une Dotation de solidarité communautaire (DSC), cette dotation faisant partie des outils de solidarité retenus dans le cadre de la préfiguration du pacte fiscal et financier de GrandAngoulême.

Informatique (27)

Il est proposé de transférer des crédits du chapitre 011 au chapitre 65 (2 200 €) pour l'achat de droits d'utilisation de logiciels.

☆ **Dans le cadre de la Direction Générale des Services**

Ressources Humaines (15)

Des crédits pour des recrutements temporaires à Nautilus avaient été prévus en 012, toutefois cette prestation de gardiennage sera faite par un prestataire extérieur et les crédits seront transférés sur la vue Nautilus au chapitre 011 (19 500 €). Par ailleurs, il convient de prévoir un transfert de crédit du 011 au 65 pour l'attribution d'une subvention spécifique au CAS dans le cadre du FIPHP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique).

Etudes DGS (12)

Au regard des réalisations et engagements en matière d'études, il est possible de diminuer les crédits d'études de 12 000 €.

☆ **Dans le cadre des politiques de Proximité**

Enfance Jeunesse (66)

L'évolution de la crèche des Poussins et des conditions d'accueil des enfants a nécessité lors de la DM1 de prévoir des crédits à hauteur de 300 K€ pour l'installation, l'aménagement et la location de bâtiments modulaires.

Cette nouvelle installation a imposé une réflexion sur les modalités d'organisation de la restauration des enfants, les bâtiments modulaires ne permettant pas l'accueil d'une cuisine.

C'est désormais la cuisine de l'ALSH de Dirac qui est érigée en cuisine centrale et qui préparera les repas tant pour la crèche que pour l'ALSH. Les crédits nécessaires à l'équipement de cette cuisine sont prévus en section d'investissement.

La livraison des repas réalisés par cette cuisine a entraîné la nécessité de disposer d'un véhicule frigorifique pour assurer l'approvisionnement de la crèche actuelle, véhicule faisant l'objet d'une location dont le montant est estimé pour la fin de l'année 2019 à 3 745 €, inscrits à la présente décision modificative.

Par ailleurs, des travaux vont être entrepris sur les 2 sites retenus pour accueillir la crèche à compter de la fin du premier trimestre 2020. Si GrandAngoulême est propriétaire des locaux de l'un des sites (locaux de l'ex ADAPEI à l'Isle d'Espagnac), il n'est que locataire pour le second, situé dans la zone des Montagnes à Champniers. Aussi il est nécessaire de prévoir les crédits relatifs au loyer et aux charges de ce bâtiment en inscrivant pour la fin de l'année un montant total de 10 000 €.

Enfin, les crédits d'équipement du RAM de Roulet peuvent être diminués de 400 €.

Culture (41)

Le fonds constitué en 2018 auprès du GIP Café culture pour l'animation dans les cafés s'avérant suffisant, la somme de 10 000 € initialement prévue au chapitre 65 peut être reprise et inscrite au chapitre 011 pour abonder des animations réalisées directement par GrandAngoulême.

Sport (51)

Il est proposé d'abonder à hauteur de 15 000 €, à prélever sur les dépenses imprévues, la ligne relative au soutien aux clubs amateurs de haut niveau et sportifs individuels du territoire.

Tourisme (61)

Un transfert de crédit de 3 000 € du chapitre 011 au 65 est nécessaire pour le versement des subventions aux communes dans le cadre de l'opération « Rendez-vous au bord du Fleuve ».

☆ **Dans le cadre des politiques d'accueil des nomades :**

Gens du voyage (65)

Il convient de compléter l'inscription de la subvention à verser au SMAGVC de 2 145 € par un transfert de crédit du 011 au 65 de cette même fonction, afin d'acter la participation statutaire de GrandAngoulême au syndicat, qui s'élève pour l'année 2019 à 182 145 €.

L'ajustement des crédits sur le budget annexe Gestion Immobilière / Aménagement de zones (voir paragraphe II) permet de diminuer de 148 000 € la subvention provenant du budget principal.

Enfin, il est également proposé de **prélever la totalité des 273 000 € de dépenses imprévues** pour couvrir les dépenses supplémentaires demandées.

Opération	Chapitre	Article	Fonction	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
	011	60632	64 2	R	FOURNITURE DE PETITS EQUIPEMENTS	-400,00 €	
	011	617	0200	R	ETUDES	-2 800,00 €	
	011	617	0200	R	ETUDES	-12 000,00 €	
	011	6132	64 12	R	LOCATION IMMOBILIERE	10 000,00 €	
	011	6135	60 1	R	LOCATION MOBILIERE	3 745,00 €	
	011	61521	5241	R	ENTRETIEN DE VOIRIE	-2 145,00 €	
	011	61524	90 22	R	ENTRETIEN BOIS ET FORETS	-13 000,00 €	
	011	6238	0232	R	DIVERS	-2 000,00 €	
	011	6238	8244	R	DIVERS	-10 000,00 €	
	011	6238	92	R	DIVERS	-6 000,00 €	
	011	6262	0200	R	FRAIS TELEPHONIQUES	-2 200,00 €	
	011	6282	4141	R	FRAIS DE GARDIENNAGE	19 500,00 €	
	011	6288	33	R	AUTRES	10 000,00 €	
	011	6288	95 0	R	AUTRES	-3 000,00 €	
	011	6288(301)	3111	R	JOURNEES ELECTRO	-750,00 €	
	011	6288(33)	830	R	TEPOS	-12 000,00 €	
					Total chapitre 011	-23 050,00 €	

Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême

Opération	Chapitre	Article	Fonction	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
	012	6218	3111	R	PERSONNEL EXTERIEUR	750,00 €	
	012	64131	4141	R	REMUNERATIONS NON TITULAIRES	-19 500,00 €	
					Total chapitre 012	-18 750,00 €	
	014	73925	01	R	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	200 000,00 €	
	014	73962	01	R	DSC	160 000,00 €	
					Total chapitre 014	360 000,00 €	
	022	022	01	R	DEPENSES IMPREVUES	-273 000,00 €	
					Total chapitre 022	-273 000,00 €	
	65	651	0200	R	REDEVANCE POUR CONCESSION, BREVETS...	2 200,00 €	
	65	652102	90 20	R	PART FONC DEV ECO	-148 000,00 €	
	65	657341	94	R	COMMUNES MEMBRES DU GFP	6 000,00 €	
	65	657358	0232	R	AUTRES GROUPEMENTS	2 215,00 €	
	65	6573710	90 20	R	SMAC	8 150,00 €	
	65	6573(8)	020	R	SMAGVC	2 145,00 €	
	65	6573(820)	830	R	TEPOS	12 000,00 €	
	65	6574	90 1	R	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS	11 530,00 €	
	65	6574	90 24	R	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS	-4 000,00 €	
	65	6574	90 24	R	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS	2 000,00 €	
	65	6574	92	R	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS	7 650,00 €	
	65	6574	95 0	R	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS	3 000,00 €	
	65	6574(039)	312	R	GIP CAFE CULTURE	-10 000,00 €	
	65	6574(0010)	415	R	FOOT FEMININ	15 000,00 €	
	65	6574(208)	90 2	R	CONSORTIUM	-5 000,00 €	
	65	6574(203)	90 10	R	PROVISION SUBVENTIONS PLIE	-6 434,00 €	
201501	65	6574(802)	020	R	CAS - FIPHFP	2 800,00 €	
	65	6574(832)	90 10	R	MISSION LOCALE	-96,00 €	
	65	6574(865)	92	R	GASTRONOMADES	-7 650,00 €	
	65	6574(989)		R	CREALAB	2 000,00 €	
					Total chapitre 65	-104 490,00 €	
	67	673	3211	R	TITRES ANNULES	886,00 €	
					Total chapitre 67	886,00 €	
	73	7342	8242	R	VERSEMENT TRANSPORTS		- 41 700,00 €
					Total chapitre 73		- 41 700,00 €
	74	74124	01	R	DOTATION D'INTERCOMMUNALITE		1 854,00 €
	74	74126	01	R	DOTATION DE COMPENSATION		- 29 497,00 €
	74	748313	01	R	DCRTP		10 939,00 €
					Total chapitre 74		- 16 704,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT						-58 404,00 €	-58 404,00 €

B. Section d'investissement

B.1 Dépenses d'investissement

La présente décision modificative constate :

- divers ajustements sur les crédits de paiement des autorisations de programme et les dotations annuelles d'investissement qui tiennent compte des réalisations effectives ou anticipées des opérations ou chantiers d'ici la fin de l'exercice
- le vote de nouvelles AP ou opérations ainsi que l'inscription de crédits de paiement correspondants.

Ces ajustements s'établissent à - 1 203 900 € et sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

- AP et Opérations : - 1 067 523,52 €
- Dotations : -136 376,48 €

		Montant (€)
20	Immobilisations incorporelles	-61 000,00 €
204	Subventions d'investissement versées	79 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	103 203,52 €
23	Immobilisations en cours	-257 580,00 €
9804	AP 02 - Médiathèque	-110 000,00 €
200703	AP 06 - ORU	-237 600,00 €
201402	AP 18 - Public spécifique	-75 799,75 €
201602	AP 23 - PNRU2 ORU Bel Air Etang des moines	87 000,00 €
201704	AP 28 - Val de Charente / V92/ Flow Vélo	-48 487,00 €
201705	AP 29 - PLUI	10 000,00 €
201706	AP 30 - Documents d'Urbanisme	28 000,00 €
201662	AP 33 - ALSH	-246 436,77 €
201718	AP 36 - Nautilus Photovoltaïque	-622 860,00 €
201719	AP 37 - Nautilus Toiture	-116 720,00 €
201803	AP 42 - PEM La Couronne	-140 000,00 €
201804	AP 43 - Conservatoire	-29 320,00 €
201806	AP 45 - Déconstruction ctre équestre des Frauds	-180 000,00 €
201901	AP 49 - Liaison Hôtel Les Montagnes	-63 000,00 €
201902	AP 50 - Liaison Rond-Point Croix Blanche	-20 000,00 €
201903	AP 51 - Local de stockage	0,00 €
201905	AP 53 - Réhabilitation 2019-2020 nouveau règlement	-42 300,00 €
201906	AP 54 - Réhabilitation siège	-25 000,00 €
201913	Opération Crèches Les Poussins	765 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		-1 203 900,00 €

- **AP et Opérations (-1 067 523,52 €) :**

Il est proposé de créer une Autorisation de programme relative à l'aide au l'enseignement supérieur :

- ✓ **création de l'AP 59 - Réhabilitation du bâtiment de l'Ecole Européenne Supérieure de l'Image :**

Il s'agit de formaliser la contribution de GrandAngoulême sur la 2^{ème} opération du Volet Immobilier Enseignement supérieur du CPER 2014-2020 relative à la réhabilitation du

bâtiment de l'Ecole Européenne Supérieure de l'Image (EESI), dont le maître d'ouvrage est la Ville d'Angoulême. L'engagement pris sur cette opération s'établit à 400 K€ pour un montant total de travaux de 3,5 M€, dont le plan de financement s'établit comme suit :

Grand Angoulême	400 000 €
CPER Etat et Région	1 800 000 €
DSIL	600 000 €
Ville Angoulême	700 000 €
TOTAL	3 500 000 €

Il est proposé de ventiler les crédits comme suit :

- 2020 : 100 000 € / 2021 : 150 000 € / 2022 : 150 000 €

Aucun crédit de paiement n'est prévu sur 2019.

Il est proposé de réajuster un certain nombre d'Autorisations de programme relatives à des équipements culturels et sportifs de GrandAngoulême :

- ✓ **Il est proposé de diminuer les Crédits de Paiement initialement prévus sur 2018 pour l'AP 2 Médiathèque :**

Le paiement des derniers engagements ne devraient pas intervenir avant 2021, il est donc proposé de réduire l'inscription 2019 de 110 000 €.

- ✓ **Il est proposé de diminuer les CP 2019 de l'AP 36 Nautilus - Photovoltaïque de 622 860 €** eu égard l'avancée des travaux.

- ✓ **Il est proposé de diminuer les CP 2019 de l'AP 37 Nautilus - Toiture de 116 720 €** eu égard l'avancée des travaux.

- ✓ **Il est proposé de diminuer les CP 2019 de l'AP 43 Conservatoire de 29 320 €** pour prendre en compte les réalisations prévues sur cet exercice.

- ✓ **Il est proposé de diminuer les CP 2019 de l'AP 45 Déconstruction du Centre équestre des Frauds de 180 000 €** pour prendre en compte les réalisations prévues sur cet exercice.

Dans le cadre des équipements liés aux politiques portant sur la jeunesse, il est proposé de modifier l'autorisation de Programme suivante :

- ✓ **L'AP N°33 ALSH :**

En vue de sa clôture et au regard des engagements passés, il convient de diminuer l'AP de 246 436,77 € pour la passer à 1 591 106,46 €. Les crédits de paiement de 2019 sont modifiés de ce même montant.

Il est proposé de réajuster un certain nombre d'Autorisations de programme relatives aux plans de rénovation urbaine :

✓ **Les Crédits de paiement 2019 de l'Autorisation de Programme (AP) N°6 ORU – HABITAT/ORU :**

Il est proposé de réduire les CP 2019 de 237 600 € qui permettront néanmoins les mandatements suivants :

- Les Grillauds sur la commune de Saint-Yrieix : 8 400 € (LOGELIA)
- Chaufferie Basseau Grande Garenne : 1 489 € (LOGELIA)
- Démolition logement de fonction Uderzo 6 452 € (Ville d'Angoulême)
- Démolition MJC CSCS Crèche BGG 36 144 € (Ville d'Angoulême)
- Passage Mermoz : 9 800,00 € (Ville d'Angoulême)

✓ **Les Crédits de paiement 2019 de l'Autorisation de Programme (AP) N°23 PNRU2 Bel air Grand Font / Etang des moines CLA La Couronne :**

Il est proposé de revaloriser de 87 000 € les CP 2019 de l'AP 23 en les portant à 410 000 € afin de financer la viabilisation des terrains de Maine Gagnaud à Ruelle (34 logements en reconstitution de l'offre ORU).

Il est proposé de réajuster un certain nombre d'Autorisations de programme relatives à l'Habitat :

Revalorisation des AP Habitat

Le PLH 2014-2019 arrive à échéance avec des Autorisations de Programmes créées sur une période de 6 ans qu'il faut ajuster sans bloquer la dynamique des opérations du premier semestre 2020.

Au global sur l'ensemble des AP Habitat, il est demandé une revalorisation de 359 811 € du montant de l'AP, avec des crédits de paiement répartis sur la période 2019-2021, dont la synthèse est la suivante :

(en €)	Montant initial	Modification proposée en DM3	Montant après DM3 2019	Réalisations au 31/12/2018	CP 2019 après DM3	CP 2020	CP 2021
AP 18 - Public spécifique	352 000	-253 088	98 912	24 712	74 200	0	0
AP 19 - Réhabilitation parc public	1 250 000	0	1 250 000	675 368	260 000	314 632	0
AP 20 - Habiter mieux	2 018 797	387 499	2 406 296	1 199 399	400 000	500 000	306 897
AP 21 - Productions nouvelles 2014/2020	4 161 742	-53 600	4 108 142	1 139 550	1 496 008	1 472 584	0
AP 22 - Accession à la propriété	1 684 000	100 000	1 784 000	1 280 000	316 000	188 000	0
AP 52 - Productions nouvelles 2019-2020	1 400 000	320 000	1 720 000	0	350 000	700 000	670 000
AP 53 - Réhabilitation 2019-2020	388 000	-141 000	247 000	0	74 100	123 500	49 400
Total AP Habitat	11 254 539	359 811	11 614 350	4 319 029	2 970 308	3 298 716	1 026 297

En détail, les modifications proposées sont les suivantes :

✓ **Est proposée la modification de l'Autorisation de Programme (AP) N°18 Public spécifique, ainsi que la ventilation des Crédits de Paiement (CP) :**

En vue de sa clôture et au regard des engagements passés, il convient de diminuer l'AP de 253 088 € pour la passer à 98 912 € les crédits de paiement de 2019 étant réduits de 75 799,75 €.

La majorité des dossiers déposés par des personnes âgées sont des dossiers mixtes (maintien à domicile + précarité énergétique) qui ont été pris en compte sur l'AP 20, d'où une sous consommation de cette AP.

✓ **Est proposée la modification de l'Autorisation de Programme (AP) N°20
Habitat indigne « Habiter mieux » :**

Il est proposé d'augmenter cette AP de 387 499 €, soit un montant total d'AP de 2 406 296 €, sans modification des crédits de paiement 2019.

Ce programme participe, en complément des aides de l'ANAH, à la réhabilitation et à la reconquête du parc ancien, avec une intervention principale sur la requalification énergétique des logements occupés en propriété (propriétaires occupants) mais également auprès des propriétaires bailleurs en lien notamment avec l'OPAH RU et Action cœur de ville sur la commune d'Angoulême. La fin du PIG Habiter mieux à l'échelle du Département (fin du marché du Département avec SOLIHA) a eu plusieurs conséquences pour l'agglomération, dont la compensation de l'AMO (ingénierie SOLIHA) du montage des opérations (surcoût au dossier de 240 € pour les Propriétaires Occupants) et l'augmentation du nombre de dossiers.

Il s'agit de pouvoir couvrir le besoin lié aux projets déposés auprès de l'ANAH et de poursuivre le soutien à ce dispositif sur le 1^{er} semestre 2020.

✓ **Est proposée la modification de l'Autorisation de Programme (AP) N°21
PCS 2014-2020 Productions nouvelles Parc Public :**

Il est proposé de diminuer cette AP de 53 600 €, soit un montant total d'AP de 4 108 142 €, sans modification des crédits de paiement sur 2019. La programmation des opérations sur cette AP est terminée et permet de réaffecter le solde sur les besoins identifiés pour clôturer le PLH.

✓ **Est proposée la modification de l'Autorisation de Programme (AP) N°22
Accession à la propriété 2014-2020 :**

Il est proposé d'augmenter cette AP de 100 000 €, soit un montant total d'AP de 1 784 000 €, sans modification des crédits de paiement en 2019, afin de soutenir le dispositif sur le 1^{er} semestre 2020, sur la base d'une moyenne de 45 projets par an.

✓ **Est proposée la modification de l'Autorisation de Programme (AP) N°52
Production Nouvelle :**

Il est proposé d'augmenter cette AP de 320 000 €, soit un montant total d'AP de 1 720 000 €, sans modification des crédits de paiement 2019, afin programmer les opérations des bailleurs retenues dans le cadre de l'appel à projets.

30 opérations ont été déposées par les bailleurs pour un total de 2,4 M€. Après instruction, il a été proposé de retenir 19 opérations pour un total de 1,71 M€, dont 1,19 M€ de participation aux opérations et 525 K€ de sécurisation financière pour l'OPH, bailleur communautaire.

✓ **Est proposée la modification de l'Autorisation de Programme (AP) N°53
Réhabilitation 2019-2020 nouveau règlement, ainsi que la ventilation des
Crédits de Paiement (CP) :**

Il est proposé de diminuer cette AP de 141 000 €, soit un montant total d'AP de 247 000 €, avec une réduction de 42 300 € des crédits de paiement 2019, permettant de programmer les opérations de requalification du parc public déposées par les bailleurs dans le cadre de l'appel à projets.

Il est proposé de réajuster un certain nombre d'Autorisations de programme relatives à la planification :

✓ **Les Crédits de paiement 2019 de l'Autorisation de Programme (AP) N°29 PLUI :**

Au regard du rythme de la réalisation des engagements pris, il est proposé d'augmenter les CP de 10 000 € pour 2019. L'estimation de la rétribution de la commission d'enquête est de 25 000 €, montant majoré par rapport à l'évaluation initiale au regard de la méthode des commissaires enquêteurs (nombreuses rencontres avec les élus) et de l'augmentation significative par un texte récent du montant forfaitaire de la vacation. Toutefois, il n'est pas envisagé pour autant d'augmenter le montant global de l'opération.

✓ **Est proposée la modification de l'Autorisation de Programme (AP) N°30 Documents d'urbanisme, ainsi que la ventilation des Crédits de Paiement (CP) :**

Considérant l'augmentation du montant forfaitaire de la vacation des enquêteurs publics relatives à quatre procédures et de l'obligation d'une évaluation environnementale, l'AP 30 doit être augmentée de 78 000 € dont 28 000 € sont à affecter sur les CP 2019.

Il est proposé de réajuster un certain nombre d'Autorisations de programme proposant des aménagements du territoire, des zones économiques et la mobilité :

✓ **Il est proposé d'augmenter l'AP 28 Val de Charente-V92 de 347 000 € tout en diminuant les CP 2019 de 48 487 €. Le montant de l'AP est ainsi porté à 1 240 000 € et les crédits de paiement décalés pour les raisons suivantes :**

- L'enveloppe globale volet travaux est actuellement sous-évaluée, le linéaire sur Trois Palis et Sireuil est important et les travaux de cheminement à réaliser sont conséquents, de plus l'acquisition de mobilier n'avait pas été évaluée;
- Le montant annuel des dotations pour réaliser les travaux de cheminement (120 000 € /an) ne permet de réaliser que de faibles tronçons à chaque fois d'où un sentiment de travaux patchwork auprès des usagers. La Flow vélo empruntant ce même tracé est actuellement dans l'attente de la réalisation de ces travaux. Bien que nous soyons contraints par la procédure d'expropriation, une grosse partie de l'enveloppe travaux concerne la création du cheminement sur Sireuil. La commune étant propriétaire, il va en effet être possible de conventionner avec celle-ci et réaliser les travaux.

✓ **Il est proposé diminuer les CP 2019 de l'AP 49 Liaisons hôtels Les Montagnes de 63 000 € eu égard le rythme d'avancement de ces travaux.**

✓ **Lors de sa séance du 27 juin 2019, le conseil communautaire a approuvé le programme de construction d'une passerelle piétonne pour le franchissement du faisceau ferroviaire à La Couronne. Il convient donc d'ajuster l'AP d'amorce pour l'augmenter de 2 604 000 € tout en diminuant les CP 2019 de 140 000 €. Le montant de l'AP est ainsi porté à 2 844 000 € (voir délibération n°2019.06.202 du 27 juin 2019)**

✓ **Il est proposé diminuer les CP 2019 de l'AP 50 Liaison rond-point Croix Blanche Les Montagnes de 20 000 € eu égard le rythme d'avancement de ces travaux.**

✓ **Est proposée la diminution des CP 2019 de l'Autorisation de Programme (AP) N°54 Réhabilitation du siège de GrandAngoulême:**

Soit une baisse de 25 000 € qu'il est proposé de basculer sur 2020.

Il est proposé de créer une opération Travaux Crèche de 765 000 € pour les travaux d'investissement entrepris en vue d'aménager les deux sites retenus :

- 360 000 € rue Maryse Bastié avec la crèche de l'Isle d'Espagnac
- 405 000 € pour les travaux crèche ZAE Les Montagnes de Champniers

• Dotations (- 136 376,48 € de diminution de crédits) :

- Il est proposé l'inscription d'un complément de 79 000 € aux attributions de compensation (AC) en section d'investissement pour tenir compte de l'évaluation des charges transférées réalisée par la CLECT du 28 mai 2019 ainsi que d'une CLECT restant à réunir avant la fin de l'exercice 2019. Le montant des AC d'investissement est ainsi porté à 820 K€, contre 741 K€ inscrits au BP et 328 K€ en 2018.

Il est proposé de transférer des crédits entre chapitres d'investissement :

- Pour la Tuilerie de Niollet : 11 000 € du chapitre 20 au chapitre 23 pour réajuster la répartition entre les études et les travaux nécessaire pour la mise en conformité du bâtiment d'accueil.

Il est proposé de diminuer des crédits entre chapitres d'investissement :

- L'étude diagnostic et optimisation de l'éclairage des zones étant programmée sur 2020, 20 000 € peuvent être récupérés.

Il est proposé d'augmenter des crédits d'investissement :

- 40 154 € complémentaires sont sollicités pour permettre des acquisitions de véhicules
- 3 884 € pour des travaux sur terrains utilisés par les gens du voyage.
- 400 € pour des petites acquisitions du RILP Papillon
- 3 500 € pour les acquisitions de la crèche
- 70 000 € pour les primo-acquisitions et travaux de la cuisine centrale.

Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême

Opération	Chapitre	Article	Fonction	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes	
SECTION D'INVESTISSEMENT								
	16	16411	01	R	EMPRUNTS		-1 203 900,00	
					Total chapitre 16	0,00	-1 203 900,00	
	20	2031	64 1		FRAIS D'ETUDES	-30 000,00		
	20	2031	830		FRAIS D'ETUDES	-11 000,00		
	20	2031	90 22		FRAIS D'ETUDES	-20 000,00		
					Total chapitre 20	-61 000,00		
	204	2046	01	R	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	79 000,00		
					Total chapitre 204	79 000,00		
	21	2118	5241	R	AUTRES TERRAINS	3 884,00		
	21	2182	0200	R	MATERIEL DE TRANSPORT	25 000,00		
	21	2182	4141	R	MATERIEL DE TRANSPORT	15 154,00		
	21	2184	64 1	R	MOBILIER	500,00		
	21	2188	0200	R	AUTRES	265,52		
	21	2188	3215	R	AUTRES	400,00		
	21	2188	60 1	R	AUTRES	55 000,00		
	21	2188	64 1	R	AUTRES	3 000,00		
					Total chapitre 21	103 203,52		
	23	2312(023)	90 22	R	AMNGT TERRAIN	-65 000,00		
	23	2313	4143	R	TRAVAUX SUR BATIMENTS	-120 000,00		
	23	2313	60 1	R	TRAVAUX SUR BATIMENTS	15 000,00		
	23	2313	830	R	TRAVAUX SUR BATIMENTS	11 000,00		
	23	2313022	0200		TRAVAUX AMENAGEMENT SIEGE	-20 000,00		
	23	2313038	0200		TRAVAUX ECO ENERGIESIEGE	-10 000,00		
	23	2313054	0232		TRVX RESEAU HAUT DEBIT	-38 580,00		
	23	2313061	0200		TX ATELIERS MECANIQUE	-30 000,00		
					Total chapitre 23	-257 580,00		
9804	23	2313	3211	R	TRAVAUX MEDIATHEQUE	-110 000,00		TRAVAUX MEDIATHEQUE
					Total Opération 9804 AP 2	-110 000,00		
200703	204	204	70	R	ORU/HABITAT-ORU	-237 600,00		ORU/HABITAT-ORU
					Total Opération 200703 AP 06	-237 600,00		
201402	204	2042200	70	R	PUBLICS SPECIFIQUES	-75 799,75		PUBLICS SPECIFIQUES
					Total Opération 201402 AP 18	-75 799,75		
201602	204	204172	70	R	PNRU2 ORU BEL AIR ETANG DES MOINES	87 000,00		PNRU2 ORU BEL AIR ETANG DES MOINES
					Total Opération 201602 AP 23	87 000,00		
201704	21	2111	4147	R	VAL DE CHARRENTE / V92/ Flow Vélo	-48 487,00		VAL DE CHARRENTE / V92/ Flow Vélo
					Total Opération 201704 AP 28	-48 487,00		
201705	21	202	70	R	PLUI	10 000,00		PLUI
					Total Opération 201704 AP 29	10 000,00		
201706	204	202	70	R	DOCUMENTS D'URBANISME	28 000,00		DOCUMENTS D'URBANISME
					Total Opération 201662 AP 30	28 000,00		
201662	204	204172	70	R	ALSH	-246 436,77		ALSH
					Total Opération 201662 AP 33	-246 436,77		
201718	204	2313	4141	R	NAUTILIS - PHOTOVOLTAIQUE	-622 860,00		NAUTILIS - PHOTOVOLTAIQUE
					Total Opération 201718 AP 36	-622 860,00		
201719	204	2313	4141	R	NAUTILIS - TOITURE	-116 720,00		NAUTILIS - TOITURE
					Total Opération 201719 AP 37	-116 720,00		
201803		2313	8242	R	PEM LA COURONNE	-140 000,00		PEM LA COURONNE
					Total Opération 201803 AP 42	-140 000,00		
201804		2313	3111	R	CONSERVATOIRE	-29 320,00		CONSERVATOIRE
					Total Opération 201804 AP 43	-29 320,00		
201806		2313	41492	R	DECONSTRUC ^o CTRE EQUESTRE LES FRAUDS	-180 000,00		DECONSTRUC ^o CTRE EQUESTRE LES FRAUDS
					Total Opération 201806 AP 45	-180 000,00		
201901		2315	90 22	R	LIAISON HOTELS LES MONTAGNES	-63 000,00		LIAISON HOTELS LES MONTAGNES
					Total Opération 201901 AP 49	-63 000,00		
201901		2315	90 22	R	LIAISON ROND-POINT CROIX BLANCHE	-20 000,00		LIAISON HOTELS LES MONTAGNES
					Total Opération 201901 AP 50	-20 000,00		
201904	204	204172	70	R	REHABILITATION 2019-2020 NOUVEAU REGLEM	-42 300,00		PRODUCTION NOUVELLE 2019-2000
					Total Opération 201904 AP 53	-42 300,00		
201906		2313	0200	R	REHABILITATION SIEGE	-25 000,00		REHABILITATION SIEGE
					Total Opération 201906 AP 54	-25 000,00		
201913	23	2313	64 11	R	TRAVAUX CRECHE ISLE D'ESPAGNAC	360 000,00		CRECHE Isle d'Espagnac
201913	23	2314	64 12	R	TRAVAUX CRECHE CHAMPNIERS	405 000,00		CRECHE Champniers
					Total Opération CRECHES LES POUSSINS	765 000,00		
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT						-1 203 900,00	-1 203 900,00	

B.2 Recettes d'investissement

Pour assurer l'équilibre de la section d'investissement, il est proposé la diminution de l'inscription du recours à l'emprunt de 1 203 900 €, portant ainsi l'autorisation d'emprunt à 12 014 313,95 €.

		Montant (€)
16	Emprunts et dettes assimilées	-1 203 900,00 €
TOTAL RECETTES REELLES INVESTISSEMENT		-1 203 900,00 €

Au total, la DM3 du budget principal s'équilibre à hauteur de – 1 262 304 €.

A l'issue de la DM3 2019, le budget Principal s'équilibre à hauteur de 130 951 696 €.

II) BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

Les différents travaux de voiries réalisées par le GrandAngoulême génèrent divers frais qu'il convient de réajuster. C'est le cas des frais d'actes et contentieux pour 12 000 € et des frais financiers des différents emprunts souscrits pour 72 000 €. Ces dépenses complémentaires de fonctionnement seront financées par la réduction de 84 000 € du virement à la section d'investissement. Cette réduction de l'autofinancement complémentaire conditionne une majoration équivalente de l'emprunt d'équilibre.

Chapitre	Article	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION D'EXPLOITATION					
011	6227	R	Frais d'actes et de contentieux	12 000,00 €	
			Total chapitre 011	12 000,00 €	
023	023	O	Virement à la section d'investissement	- 84 000,00 €	
			Total chapitre 023	- 84 000,00 €	
66	66112	R	ICNE	70 000,00 €	
66	6615	R	Intérêts des comptes courants	2 000,00 €	
			Total chapitre 66	72 000,00 €	
			TOTAL SECTION D'EXPLOITATION	- €	- €

Chapitre	Article	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT					
021	021	O	Virement de la section de fonctionnement		- 84 000,00 €
			Total chapitre 021		- 84 000,00 €
16	16	R	Emprunts		84 000,00 €
			Total chapitre 16		84 000,00 €
			TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	- €	- €

A l'issue de la DM3 2019, le budget Transports s'équilibre à hauteur de 111 324 500 €.

BUDGET GESTION IMMOBILIERE ET AMENAGEMENT DE ZONE

Dans le cadre du « Contrat de ruralité » 2017, l'aménagement de la ZAE « chez Nadaud », en zone périurbaine, a donné lieu à des études de conception. Cette surface totale de 4,7 hectares entend répondre aux demandes d'implantations d'entreprises artisanales, locales ou exogènes.

Ainsi, les deux axes de ce budget annexe sont concernés. A savoir l'aménagement d'une zone économique, et la construction d'un immeuble de rapport - type village d'entreprises - correspondant à de la gestion immobilière.

Les bureaux communautaires des 17 avril 2017 et du 31 mai 2018 ont donné un avis favorable à cet aménagement global.

Cette décision modificative intègre donc :

- d'une part, les prémices d'un nouvel aménagement de zone avec une inscription de 10 000 € pour une étude, dans le cadre de la gestion de stock pour le suivi des aménagements de zones d'activité,
- d'autre part, dans la partie Gestion immobilière, la création d'une Autorisation de Programme (AP) « Bâtiment Chez Nadaud » de 702 000 € pour la création du bâtiment susmentionné dont 1 000 € de Crédits de Paiement (CP) cette année.

Se rajoutent une inscription complémentaire de 2 000 € pour les assurances et la diminution du montant prévisionnel du remboursement du capital pour 150 000 €, ajustement possible après la prise en compte des données définitives pour l'amortissement du capital.

La section d'investissement comprend une réduction des crédits prévisionnels sur le chapitre 23 de 11 000 € et une diminution du virement de la section de fonctionnement de 150 000 €.

Il convient de prendre en compte l'évolution de l'APCP Technoparc et notamment l'accélération de sa réalisation en augmentant dans le cadre de cette décision modificative les crédits de paiement de 1 500 000 €. L'emprunt d'équilibre doit ainsi être majoré de 1 511 000 € se trouvant ainsi porté à 7 638 728,57 €.

L'équilibre de la section de fonctionnement conduit à la réduction de 148 000 € de la subvention versée par le Budget Principal qui est désormais évaluée à 1 033 439 €.

Chapitre	Article	OPERATION	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
023	023		O	VIREMENT A LA SECT° D'INVT	- 150 000,00 €	
				Total chapitre 023	- 150 000,00 €	
011	604510		R	CHEZ NADAUD - ETUDES	10 000,00 €	
011	6161		R	Assurances	2 000,00 €	
				Total chapitre 011	12 000,00 €	
75	7552		R	Prise en charge du déficit par le budget principal		- 148 000,00 €
				Total chapitre 75	- €	- 148 000,00 €
042	7133310		R	VARIATION STOCK CHEZ NADAUD		10 000 €
				Total chapitre 042	- €	10 000,00 €
				TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	- 138 000,00 €	- 138 000,00 €

Chapitre	Article	OPERATION	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT						
021	021		O	VIREMENT DE LA SECT° DE FCT		- 150 000,00 €
				Total chapitre 021		- 150 000,00 €
16	16412		R	EMPRUNTS	- 150 000,00 €	1 511 000,00 €
				Total chapitre 16	- 150 000,00 €	1 511 000,00 €
040	335410		R	VARIATION STOCK CHEZ NADAUD	10 000,00 €	
				Total chapitre 040	10 000,00 €	- €
	20201501	2313	R	BATIMENTS - TECHNOPARC	1 500 000,00 €	
				Total opération 201501	1 500 000,00 €	- €
	20201901	201602	R	BATIMENTS - CHEZ NADAUD	1 000,00 €	
				Total opération 201901 AP6	1 000,00 €	- €
				TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	1 361 000,00 €	1 361 000,00 €

A l'issue de la DM3 2019, le budget Développement économique s'équilibre à hauteur de 36 347 400 €.

III) BUDGET DECHETS MENAGERS

En section de fonctionnement, une inscription complémentaire de 385 000 € pour les frais de personnel est nécessaire au regard du réalisé en cours d'année, lié à une augmentation du recours à des contractuels et remplaçants et des heures supplémentaires.

Ce montant ne représente qu'une simple provision dont la consommation dépendra de l'évolution de facteurs exogènes tels que des absences pour maladie ou accident du travail. A ces crédits se rajoutent les remboursements de frais à la ville d'Angoulême relatifs à la brigade cœur d'agglomération pour 14 385 €. Ces compléments d'inscription sont rendus possibles par des diminutions sur d'autres lignes de crédits du chapitre des charges à caractère général et sur les charges exceptionnelles.

Du côté de la section d'investissement, il est proposé d'augmenter les crédits de paiement de l'AP 4 relative à l'Aménagement de Brébonzat de 267 997,63 € en considération de l'état d'avancement des acquisitions et installations.

L'opération de dotation en bacs individuels de collecte sélective étant désormais achevée, il est possible de clôturer l'AP correspondante. Il est ainsi proposé de diminuer le montant de l'AP 9 et des CP 2019 de 336 748,29 €.

Le crédit de paiement relatif aux aménagements de déchetteries peut être diminué de 35 000 €, ramenant ainsi le montant de crédits à 115 000 €.

Les crédits relatifs aux renouvellements de bacs sont proposés en augmentation de 103 750,66 €, permettant ainsi d'équilibrer la section d'investissement.

Chapitre	Article	Fonction	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
011	611(03)	8121	R	TRAITEMENT DES SABLES	-15 000,00 €	
011	6135	8121	R	LOCATIONS MOBILIERES	-62 000,00 €	
011	6231	8121	R	ANNONCES ET INSERTION	-5 550,00 €	
011	6236	8121	R	CATALOGUES ET IMPRIMES	-76 200,00 €	
011	62875	8121	R	RBST aux communes membre du GFP	14 385,00 €	
011	6288	8121	R	AUTRES	-3 250,00 €	
011	6288	8121	R	AUTRES	-44 385,00 €	
				Total chapitre 011	-192 000,00 €	
012	64111	8121	R	REMUNERATION NON TITULAIRES	385 000,00 €	
				Total chapitre 012	385 000,00 €	
67	673	812	R	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	- 25 000,00 €	
67	678	812	R	Autres charges exceptionnelles	- 120 000,00 €	
				Total chapitre 67	- 145 000,00 €	
74	7478(06)	8121	R	Subvention éco emballage		48 000,00 €
				Total chapitre 74		48 000,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT					48 000,00 €	48 000,00 €

Opération	Chapitre	Article	Fonction	Opération	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT							
	21	2188	8121	R	Renouvellement de bacs	103 750,66 €	
					Total chapitre 21	103 750,66 €	
	23	2312054	8121	R	Aménagement déchetteries	- 35 000,00 €	
					Total chapitre 23	- 35 000,00 €	
30201102		2313	8121	R	Aménagement Brébonzat	267 997,63 €	
					Total Opération 30201102	267 997,63 €	
30201702		2313	8121	R	AP 9- BACS INDIVIDUELS COLLECTE SE	- 336 748,29 €	
					Total Opération 30201702	- 336 748,29 €	
		TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT				- €	- €

A l'issue de la DM3 2019, le budget Déchets ménagers s'équilibre à hauteur de 34 566 000 €.

IV) BUDGET ASSAINISSEMENT

Des ajustements au niveau des recettes d'exploitation permettent d'augmenter de 91 000 € le virement à la section d'investissement.

En section de fonctionnement, les modifications proposées ne concernent que les recettes.

En diminution, on retrouve ainsi les flux croisés, qui permettent de prendre en compte la part des charges relatives à d'autres budgets (assainissement non collectif, eaux pluviales) et supportées par le budget Assainissement collectif, et qui sont proposés en diminution de 9 424 €.

Une correction de 2 274,60 € du résultat de fonctionnement est également proposée, ce montant ayant fait l'objet d'une inscription obligatoire en réserves réglementées au compte 1064 lors du vote du budget primitif.

A l'inverse, en augmentation et suite à la liquidation du SMAEPA de la région de Châteauneuf sur Charente, il convient d'intégrer les résultats en fonctionnement (71 057,08 €) et en investissement (55 337,90 €) correspondant à la part revenant au GrandAngoulême.

Il est également possible d'inscrire un complément de recettes de près de 23 929 € correspondant à des remboursements sur salaires ainsi que des produits exceptionnels pour 7 769,60 €, relatifs à des remboursements de sinistres et des excédents prescrits.

En section d'investissement, les principales modifications concernent les crédits de paiement des trois Autorisations de Programme suivantes.

- soit du fait de la réactualisation du montant de l'Autorisation de Programme de :
 - 495 223 € pour le raccordement de la STEP de Gond-Pontouvre à Frégeneuil, avec des crédits de paiement 2019 majorés de 541 000 €. Cet ajustement est lié :
 - ✓ à la variante retenue pour la fourniture et pose de la fibre optique entre la station de Gond Pontouvre et la station de Frégeneuil qui permet de sécuriser les sites entre eux dans le cadre des échanges d'information pour un montant de 280 054,60 € HT.
 - ✓ Au montant des révisions de prix qui n'a pas été pris en compte dans l'évaluation initiale. Cela représente 3% du montant total des travaux soit un montant de 200 000 €.
 - ✓ Aux dépenses imprévues apparues en cours de chantier pour un montant de 15 168,40 € HT

Cela porte le coût de l'opération à 6 595 223 € HT au lieu de 6 100 000 € HT.

- - 3 816,77 € pour les travaux photovoltaïques sur la STEP de Fléac correspondant à la fois à une réduction de l'AP ainsi que des CP 2019.
 - soit du fait de l'état d'avancement des travaux :
 - avec une diminution de 110 000 € sur les CP 2019 de la STEP de Marsac.

A ces modifications se rajoutent 20 000 € de crédits supplémentaires pour un véhicule, des crédits complémentaires pour le remboursement du capital de la dette pour 15 000 € lié au transfert d'un emprunt suite à la dissolution du SMAEPA de Châteauneuf (voir délibération n°2019.02.009 du 13 février 2019). Enfin, divers ajustements de crédits pour près de 16 K€ complètent cette demande.

Afin d'équilibrer la section d'investissement il est nécessaire d'inscrire un montant d'emprunt complémentaire de 299 662,10 €. A l'issue de la présente décision modificative, l'inscription d'emprunt s'établira ainsi à près de 3 781 K€. Pour information, un emprunt de 3 M€ a déjà été mobilisé au mois d'avril dernier pour couvrir les dépenses d'investissement réalisées sur ce budget.

CHAP.	Article	MVT	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION D'EXPLOITATION					
002	002	R	Résultat de fonctionnement		68 782,48 €
			Total chapitre 002		68 782,48 €
023	023	O	VIREMENT A LA SECT° D'INVT	91 000,00 €	
			Total chapitre 023	91 000,00 €	
013	6419	R	AUTRES REMBOURSEMENTS		23 929,00 €
			Total chapitre 013		23 929,00 €
70	70841	R	PARTICIPATION SPANC		-562,00 €
70	70871	R	PARTICIPATION BP		-6 054,00 €
70	70872	R	PARTICIPATION EAU POTABLE		-2 808,00 €
			Total chapitre 70		-9 424,00 €
77	7718	R	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS		5 424,60 €
77	778	R	Autres produits exceptionnels		2 287,92 €
			Total chapitre 77		7 712,52 €
			TOTAL SECTION D'EXPLOITATION	91 000,00 €	91 000,00 €

OP°	CHAP.	Article	MVT	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT						
	001	001	R	Résultat d'investissement		55 337,90 €
				Total chapitre 001		55 337,90 €
	021	021	O	VIREMENT DE LA SECT° D'EXPLOITATION		91 000,00 €
				Total chapitre 021		91 000,00 €
	16	1641	R	Emprunts en euros	15 000,00 €	299 662,10 €
				Total chapitre 16	15 000,00 €	299 662,10 €
	21	2182	R	MATERIEL DE TRANSPORT	20 000,00 €	
		2188		AUTRES	-11 183,23 €	
				Total chapitre 21	8 816,77 €	
	23	2312		TRAVAUX TERRAINS	-5 000,00 €	
				Total chapitre 23	-5 000,00 €	
	35201401	231314	R	Réhab. STEP GOND et collecteur	541 000,00 €	
				Total chapitre 35201401	541 000,00 €	
	35201701	231314	R	FLEAC PHOTOVOLTAIQUE	-3 816,77 €	
				Total chapitre 35201701	-3 816,77 €	
	35201702	231314	R	TRAVAUX Step MARSAC	-110 000,00 €	
				Total chapitre 35201702	-110 000,00 €	
				TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	446 000,00 €	446 000,00 €

A l'issue de la DM3 2019, le budget Assainissement s'équilibre à hauteur de 32 418 000 €.

V) BUDGET EAU POTABLE

Sur ce budget annexe, les propositions en section de fonctionnement sont la conséquence de la reconfiguration des périmètres des syndicats d'eau potable.

Ainsi, il convient de prendre en compte les conséquences de la dissolution du SIAEP de la Boême et le remboursement d'une part de la régularisation de la TVA du Turonien pour 16 872 €. De plus une inscription supplémentaire de 18 000 € est nécessaire pour couvrir le remboursement des intérêts de la dette, avec le transfert d'un emprunt en provenance du SIAEP Nord Ouest Charente.

Enfin, il convient également de corriger la reprise de résultat du SIAEP Nord Ouest Charente suite à une double budgétisation, soit une réduction de 245 899,24 €.

Suite à la liquidation du SMAEPA de la région de Châteauneuf sur Charente, il convient également d'intégrer les résultats en fonctionnement (46 958,76 €) et en investissement (21 407,70 €) correspondant à la part revenant au GrandAngoulême.

L'équilibre de la section de fonctionnement est assuré par une diminution de 233 771 € du virement à la section d'investissement.

En investissement, au regard de l'état d'avancement des grands programmes, des ajustements sont nécessaires pour faire correspondre les inscriptions aux réalisations prévisionnelles d'ici la fin de l'exercice.

Avec un décalage d'un trimestre des travaux de réalisation de l'usine de Touvre, les crédits de paiement 2019 de l'Autorisation de Programme « Usine de Touvre » peuvent être réduits de 1 000 000 € et l'autorisation de programme allongée jusqu'en 2023.

Sur les programmes de canalisations d'eau potable et ouvrages, les crédits de paiement peuvent être réduits de 530 000 € pour l'AP 2018 et de 500 000 € pour l'AP 2019.

Pour équilibrer la section d'investissement, compte tenu de ces éléments et de la diminution du virement de la section de fonctionnement, une provision de travaux pour l'Usine de Touvre est proposée à hauteur de 1 972 101 €, venant réduire à terme le recours à l'emprunt pour le financement de cet ouvrage.

Chapitre	Article	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION D'EXPLOITATION					
002	002	R	RESULTAT D'EXPLOITAT° REPORTE - SMAEPA Châteauneuf		46 958,76 €
002	002	R	RESULTAT D'EXPLOITAT° REPORTE - SIAEP NOC		- 245 899,24 €
			Total chapitre 002		-198 940,48 €
023	023	O	VIREMENT A LA SECT° D'INVT	- 233 771,00 €	
			Total chapitre 023	- 233 771,00 €	
66	66111	R	Intérêts de la dette	8 000,00 €	
66	66112	R	ICNE	10 000,00 €	
			Total chapitre 66	18 000,00 €	
67	6717	R	Rappel d'impôts	16 872,00 €	
			Total chapitre 67	16 872,00 €	
77	7718	R	Autres produits exceptionnels		41,48 €
			Total chapitre 74		41,48 €
			TOTAL SECTION D'EXPLOITATION	- 198 899,00 €	-198 899,00 €

Opération	Chapitre	Article	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT						
	001	001	R	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE		21 407,70 €
				Total chapitre 001		21 407,70 €
	021	021	O	VIREMENT DE LA SECT° D'EXPLOITATION		- 233 771,00 €
				Total chapitre 021		-233 771,00 €
	16	165	R	Reversement de cautions		464,30 €
				Total chapitre 16	- €	464,30 €
	23	2313		PROVISION POUR USINE DE TOUVRE	1 972 101,00 €	
				Total chapitre 23	1 972 101,00 €	
			R	Usine de Touvre	- 1 000 000,00 €	
				Total chapitre 200901	- 1 000 000,00 €	
37201801		2315	R	APCP CANALISATIONS 2018	- 684 000,00 €	
				Total chapitre 201801	- 684 000,00 €	- €
37201901		2315	R	APCP CANALISATIONS 2019	- 500 000,00 €	
				Total chapitre 201901	- 500 000,00 €	- €
				TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	- 211 899,00 €	-211 899,00 €

A l'issue de la DM3 2019, le budget Eau Potable s'équilibre à hauteur de 17 838 202 €.

Vu l'avis favorable de la commission Finances et responsabilités sociétales du 2 octobre 2019,

Je vous propose :

D'APPROUVER la décision modificative n°3 de l'exercice 2019 ;

D'APPROUVER les créations et modifications apportées aux autorisations de programme et aux opérations ainsi qu'à leurs échéanciers, telles qu'elles figurent dans le tableau joint en annexe ;

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 24 octobre 2019	<u>Affiché le :</u> 24 octobre 2019

AUTORISATIONS DE PROGRAMME, AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT et OPERATIONS- GRANDANGOULÈME 2019

VB TYPE	Intitulé	Opération N°	Valeurs			REALISATIONS AU 31/12/2018	RESTE A REALISER	Somme de variation CP 2019 sur DM3	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022 et s.
			Somme de Pour rappel	Somme de OP/AP/AE	Somme de VARIATION							
AEC	AE 01 - ETUDES DEVELOPPEMENT DURABLE	10201910	195 000,00 €	195 000,00 €	0,00 €	0,00 €	195 000,00 €	0,00 €	105 000,00 €	70 000,00 €	7 000,00 €	13 000,00 €
Total AEC			195 000,00 €	195 000,00 €	0,00 €	0,00 €	195 000,00 €	0,00 €	105 000,00 €	70 000,00 €	7 000,00 €	13 000,00 €
Total BUDGET PRINCIPAL			195 000,00 €	195 000,00 €	0,00 €	0,00 €	195 000,00 €	0,00 €	105 000,00 €	70 000,00 €	7 000,00 €	13 000,00 €
AEC	AE 1 - TUNNEL DE LA GÂTINE	15201601	5 750 000,00 €	5 750 000,00 €	0,00 €	3 000 000,00 €	2 750 000,00 €	0,00 €	2 750 000,00 €			0,00 €
Total AEC			5 750 000,00 €	5 750 000,00 €	0,00 €	3 000 000,00 €	2 750 000,00 €	0,00 €	2 750 000,00 €			0,00 €
Total BA TRANSPORTS			5 750 000,00 €	5 750 000,00 €	0,00 €	3 000 000,00 €	2 750 000,00 €	0,00 €	2 750 000,00 €			0,00 €
Total VOTE AEC			5 945 000,00 €	5 945 000,00 €	0,00 €	3 000 000,00 €	2 945 000,00 €	0,00 €	2 855 000,00 €	70 000,00 €	7 000,00 €	13 000,00 €
APC	AP 02 - MEDIATHEQUE	10199804	32 195 000,00 €	32 195 000,00 €	0,00 €	31 614 222,02 €	580 777,98 €	-110 000,00 €	0,00 €	110 000,00 €	470 777,98 €	0,00 €
	AP 06 - ORU - HABITAT/ORU	10200703	11 124 753,00 €	11 124 753,00 €	0,00 €	8 969 573,37 €	2 155 179,63 €	-237 600,00 €	68 636,81 €	2 086 542,82 €		0,00 €
	AP 11 - PASSERELLE POLE ECHANGE MULTIMODAL	10201004	10 480 492,00 €	10 480 492,00 €	0,00 €	6 794 629,77 €	3 685 862,23 €	0,00 €	3 685 862,23 €			0,00 €
	AP 14 - SECTEUR GARE	10201001	8 600 000,00 €	8 600 000,00 €	0,00 €	3 840 063,80 €	4 759 936,20 €	0,00 €	1 594 519,40 €	3 165 416,80 €		0,00 €
	AP 15 - LIGNE GRANDE VITESSE	10201103	12 000 000,00 €	12 000 000,00 €	0,00 €	11 399 732,93 €	600 267,07 €	0,00 €	0,00 €	600 267,07 €		0,00 €
	AP 16 - Parvis du pôle d'échange multimodal	1016	9 296 020,00 €	9 296 020,00 €	0,00 €	6 439 406,66 €	2 856 613,34 €	0,00 €	2 700 000,00 €	156 613,34 €		0,00 €
	AP 18 - PUBLIC SPECIFIQUE	10201402	352 000,00 €	98 912,00 €	-253 088,00 €	24 711,75 €	74 200,25 €	-75 799,75 €	74 200,25 €			0,00 €
	AP 19 - REHABILITATION DU PARC PUBLIC EXISTANT	10201403	1 250 000,00 €	1 250 000,00 €	0,00 €	675 368,00 €	574 632,00 €	0,00 €	260 000,00 €	314 632,00 €		0,00 €
	AP 20 - HABITAT INDIGNE 2014 - 2020	10201404	2 018 797,00 €	2 406 296,00 €	387 499,00 €	1 199 399,15 €	1 206 896,85 €	0,00 €	400 000,00 €	500 000,00 €	306 896,85 €	0,00 €
	AP 21 - PCS 2014 - 2020 P°Nvelles PARC PUBLIC	10201405	4 161 742,00 €	4 108 142,00 €	-53 600,00 €	1 139 550,00 €	2 968 592,00 €	0,00 €	1 496 008,00 €	1 472 584,00 €		0,00 €
	AP 22 - ACCESSION A LA PROPRIETE 2014 - 2020	10201406	1 684 000,00 €	1 784 000,00 €	100 000,00 €	1 280 000,00 €	504 000,00 €	0,00 €	316 000,00 €	188 000,00 €		0,00 €
	AP 23 - PNRU2 Bel air Etang des moines CLA Couronne 2014 - 2020	10201602	9 000 000,00 €	9 000 000,00 €	0,00 €	235 888,56 €	8 764 111,44 €	87 000,00 €	410 000,00 €	750 000,00 €	750 000,00 €	6 854 111,44 €
	AP 24 - RN 141	10201603	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €	0,00 €	1 859 867,00 €	3 140 133,00 €	0,00 €	1 375 000,00 €	1 765 133,00 €		0,00 €
	AP 25 - STADE CHANZY	10201605	1 570 000,00 €	1 570 000,00 €	0,00 €	1 034 993,00 €	535 007,00 €	0,00 €	535 007,00 €			0,00 €
	AP 26 - AMENAGEMENT VOIRIE ZONES MONTAGNE	10201702	452 020,00 €	452 020,00 €	0,00 €	22 020,00 €	430 000,00 €	0,00 €	120 000,00 €	300 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €
	AP 28 - VAL DE CHARENTE -V092	10201704	893 000,00 €	1 240 000,00 €	347 000,00 €	4 353,96 €	1 235 646,04 €	-48 487,00 €	274 513,00 €	538 487,00 €	422 646,04 €	0,00 €
	AP 29 - PLUI	10201705	521 745,00 €	521 745,00 €	0,00 €	242 469,87 €	279 275,13 €	10 000,00 €	171 292,00 €	107 983,13 €		0,00 €
	AP 30 - DOC D'URBANISME	10201706	400 000,00 €	478 000,00 €	78 000,00 €	210 498,42 €	267 501,58 €	28 000,00 €	189 000,00 €	78 501,58 €		0,00 €
	AP 31 - RENOVATION ENERGETIQUE DE BATIMENTS	10201707	384 839,17 €	384 839,17 €	0,00 €	371 896,98 €	12 942,19 €	0,00 €	12 942,19 €			0,00 €
	AP 33 - ALSH	10201662	1 837 543,23 €	1 591 106,46 €	-246 436,77 €	1 421 106,46 €	170 000,00 €	-246 436,77 €	170 000,00 €			0,00 €
	AP 35 - COUP DE POUCE SORTIE DE VACANCE (PINEL+)	10201717	200 000,00 €	200 000,00 €	0,00 €	49 700,00 €	150 300,00 €	0,00 €	90 000,00 €	60 300,00 €		0,00 €
	AP 36 - NAUTILIS - PHOTOVOLTAIQUE	10201718	1 070 000,00 €	1 070 000,00 €	0,00 €	43 008,00 €	1 026 992,00 €	-622 860,00 €	136 992,00 €	890 000,00 €		0,00 €
	AP 37 - NAUTILIS - TOITURE	10201719	2 510 400,00 €	2 510 400,00 €	0,00 €	39 702,50 €	2 470 697,50 €	-116 720,00 €	20 000,00 €	2 450 697,50 €		0,00 €
	AP 38 - CANALISATION PLUVIALE BHNS	10201720	660 000,00 €	660 000,00 €	0,00 €	609 559,00 €	50 441,00 €	0,00 €	50 441,00 €			0,00 €
	AP 39 - TROIS CHENES ET SNPE	10201721	198 000,00 €	198 000,00 €	0,00 €	198 000,00 €	0,00 €	0,00 €	178 000,00 €	20 000,00 €		0,00 €
	AP 40 - BAROUILHET	10201801	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	1 800 000,00 €	150 000,00 €	0,00 €
	AP 41 - LIAISONS DOUCES	10201802	200 000,00 €	200 000,00 €	0,00 €	41 421,43 €	158 578,57 €	0,00 €	158 578,57 €			0,00 €
	AP 42 - PEM LA COURONNE	10201803	240 000,00 €	2 844 000,00 €	2 604 000,00 €	0,00 €	2 844 000,00 €	-140 000,00 €	100 000,00 €	140 000,00 €	2 604 000,00 €	0,00 €
	AP 43 - CONSERVATOIRE	10201804	70 000,00 €	70 000,00 €	0,00 €	14 640,00 €	55 360,00 €	-29 320,00 €	26 040,00 €	29 320,00 €		0,00 €
	AP 45 - DECONSTRUCTION CENTRE EQUESTRE LES FRAUDS	10201806	250 000,00 €	250 000,00 €	0,00 €	2 784,00 €	247 216,00 €	-180 000,00 €	20 000,00 €	227 216,00 €		0,00 €
	AP 46 - EAUX PLUVIALES - GRAND FONT	10201807	446 000,00 €	446 000,00 €	0,00 €	337 653,93 €	108 346,07 €	0,00 €	108 346,07 €			0,00 €
	AP 47 - REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL	10201809	150 000,00 €	150 000,00 €	0,00 €	864,00 €	149 136,00 €	0,00 €	80 000,00 €	69 136,00 €		0,00 €
	AP 48 - AMENAGEMENT BARREAU NORD LES MONTAGNES	10201810	1 252 000,00 €	1 252 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 252 000,00 €	0,00 €	0,00 €	400 000,00 €	550 000,00 €	302 000,00 €
	AP 49 - LIAISON HOTELS LES MONTAGNES	10201901	559 080,00 €	559 080,00 €	0,00 €	0,00 €	559 080,00 €	-63 000,00 €	45 000,00 €	492 000,00 €	22 080,00 €	0,00 €
	AP 50 - LIAISON ROND-POINT CROIX BLANCHE LES MONTAGNES	10201902	1 430 000,00 €	1 430 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 430 000,00 €	-20 000,00 €	10 000,00 €	1 003 000,00 €	417 000,00 €	0,00 €
	AP 51 - LOCAL DE STOCKAGE DE GRANDANGOULEME	10201903	1 280 000,00 €	1 280 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 280 000,00 €	0,00 €	500 000,00 €	340 000,00 €	440 000,00 €	0,00 €
	AP 52 - PRODUCTION NOUVELLE 2019-2020 NOUVEAU REGLEMENT	10201904	1 400 000,00 €	1 720 000,00 €	320 000,00 €	0,00 €	1 720 000,00 €	0,00 €	350 000,00 €	700 000,00 €	670 000,00 €	0,00 €
	AP 53 - REHABILITATION 2019-2020 NOUVEAU REGLEMENT	10201905	388 000,00 €	247 000,00 €	-141 000,00 €	0,00 €	247 000,00 €	-42 300,00 €	74 100,00 €	123 500,00 €	49 400,00 €	0,00 €
	AP 54 - REHABILITATION SIEGE	10201906	60 000,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	60 000,00 €	-25 000,00 €	15 000,00 €	45 000,00 €		0,00 €
	AP 55 - REHABILITATION VOIRIES	10201907	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000 000,00 €	0,00 €	300 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	900 000,00 €
	AP 56 - SCHEMA CYCLABLE	10201908	1 300 000,00 €	1 300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 300 000,00 €	0,00 €	220 000,00 €	270 000,00 €	270 000,00 €	540 000,00 €
	AP 57 - AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE 2019	10201909	250 000,00 €	250 000,00 €	0,00 €	0,00 €	250 000,00 €	0,00 €	180 000,00 €	70 000,00 €		0,00 €
	AP 58 - RELOCALISATION DE L'ESPE	102019011	500 000,00 €	500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	500 000,00 €	0,00 €	14 051,00 €	218 453,00 €	267 496,00 €	0,00 €
Total APCP			131 635 431,40 €	134 777 805,63 €	3 142 374,23 €	79 919 084,56 €	54 858 721,07 €	-1 832 523,52 €	16 579 529,52 €	21 882 783,24 €	7 800 296,87 €	8 596 111,44 €
FUT	AP 59 - REHABILITATION DU BATIMENT DE L'EESI	102019011		400 000,00 €	400 000,00 €	0,00 €	400 000,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
al FUTURE APCP				400 000,00 €	400 000,00 €	0,00 €	400 000,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
Total BUDGET PRINCIPAL			131 635 431,40 €	135 177 805,63 €	3 542 374,23 €	79 919 084,56 €	55 258 721,07 €	-1 832 523,52 €	16 579 529,52 €	21 982 783,24 €	7 950 296,87 €	8 746 111,44 €

AUTORISATIONS DE PROGRAMME, AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT et OPERATIONS- GRANDANGOULÈME 2019

VB TYPE	Intitulé	Opération N°	Valeurs			REALISATIONS AU 31/12/2018	RESTE A REALISER	Somme de variation CP 2019 sur DM3	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022 et s.
			Somme de Pour rappel	Somme de OP/AP/AE	Somme de VARIATION							
APC	AP 1 - BHNS	1501	88 000 000,00 €	88 000 000,00 €	0,00 €	40 287 424,31 €	47 712 575,69 €	0,00 €	27 120 000,00 €	15 000 000,00 €	5 592 575,69 €	0,00 €
	AP 3 - OPERATIONS INDUITES BHNS	15201701	2 550 000,00 €	2 550 000,00 €	0,00 €	132 973,89 €	2 417 026,11 €	0,00 €	650 000,00 €	1 767 026,11 €	0,00 €	0,00 €
	AP 4 - SCHEMA D'ACCESSIBILITE	15201801	2 665 000,00 €	2 665 000,00 €	0,00 €	0,00 €	2 665 000,00 €	0,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €	700 000,00 €	765 000,00 €
	AP 5 - MODERNISATION RESEAU	15201901	1 750 000,00 €	1 750 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 750 000,00 €	0,00 €	750 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	0,00 €
Total APCP			94 965 000,00 €	94 965 000,00 €	0,00 €	40 420 398,20 €	54 544 601,80 €	0,00 €	29 120 000,00 €	17 867 026,11 €	6 792 575,69 €	765 000,00 €
Total BA TRANSPORTS			94 965 000,00 €	94 965 000,00 €	0,00 €	40 420 398,20 €	54 544 601,80 €	0,00 €	29 120 000,00 €	17 867 026,11 €	6 792 575,69 €	765 000,00 €
APC	AP 1 - USINE DE TOUVRE	37200901	25 500 000,00 €	25 500 000,00 €	0,00 €	843 495,36 €	24 656 504,64 €	-1 000 000,00 €	4 000 000,00 €	12 000 000,00 €	6 224 000,00 €	2 432 504,64 €
	AP 2 - CANALISATIONS 2018	37201801	1 300 000,00 €	1 300 000,00 €	0,00 €	34 620,96 €	1 265 379,04 €	-684 000,00 €	530 000,00 €	735 379,04 €	0,00 €	0,00 €
	AP 3 - CANALISATIONS 2019	37201901	1 300 000,00 €	1 300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 300 000,00 €	-500 000,00 €	500 000,00 €	800 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total APCP			28 100 000,00 €	28 100 000,00 €	0,00 €	878 116,32 €	27 221 883,68 €	-2 184 000,00 €	5 030 000,00 €	13 535 379,04 €	6 224 000,00 €	2 432 504,64 €
Total BA EAU POTABLE			28 100 000,00 €	28 100 000,00 €	0,00 €	878 116,32 €	27 221 883,68 €	-2 184 000,00 €	5 030 000,00 €	13 535 379,04 €	6 224 000,00 €	2 432 504,64 €
APC	AP 1 - TECHNOPARC	20201501	4 300 000,00 €	4 300 000,00 €	0,00 €	372 344,59 €	3 927 655,41 €	1 500 000,00 €	3 333 491,48 €	594 163,93 €	0,00 €	0,00 €
	AP 2 - PILE A HYDROGENE	20201601	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	0,00 €	1 192 832,94 €	307 167,06 €	0,00 €	307 167,06 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	AP 3 - DECONSTRUCTION LE CORSAIRE	20201602	144 730,67 €	144 730,67 €	0,00 €	143 034,67 €	1 696,00 €	0,00 €	1 696,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	AP 5 - RENOVATION BATIMENT RUE DU CHAT OTPA	20201801	230 000,00 €	230 000,00 €	0,00 €	968,87 €	229 031,33 €	0,00 €	190 000,00 €	39 031,33 €	0,00 €	0,00 €
Total APCP			6 174 730,67 €	6 174 730,67 €	0,00 €	1 709 180,87 €	4 465 549,80 €	1 500 000,00 €	3 832 354,54 €	633 195,26 €	0,00 €	0,00 €
FUT	AP 6 - BATIMENT CHEZ NADAUD	20201901	0,00 €	702 000,00 €	702 000,00 €	0,00 €	702 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	50 000,00 €	249 000,00 €	402 000,00 €
Total FUTURE APCP			0,00 €	702 000,00 €	702 000,00 €	0,00 €	702 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	50 000,00 €	249 000,00 €	402 000,00 €
Total BA DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE			6 174 730,67 €	6 876 730,67 €	702 000,00 €	1 709 180,87 €	5 167 549,80 €	1 501 000,00 €	3 833 354,54 €	683 195,26 €	249 000,00 €	402 000,00 €
APC	AP 3 - COLONNES ENTERREES	30201101	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €	0,00 €	2 502 014,75 €	497 985,25 €	0,00 €	350 000,00 €	100 000,00 €	40 000,00 €	7 985,25 €
	AP 4 - DECHETTERIE DE BREBONZAT	30201102	3 740 000,00 €	3 740 000,00 €	0,00 €	620 364,22 €	3 119 635,78 €	267 997,63 €	2 628 601,00 €	491 034,78 €	0,00 €	0,00 €
	AP 7 - CENTRE TECHNIQUE DE FREGENEUIL	30201602	843 500,00 €	843 500,00 €	0,00 €	676 082,69 €	167 417,31 €	0,00 €	167 417,31 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total APCP			7 583 500,00 €	7 583 500,00 €	0,00 €	3 798 461,66 €	3 785 038,34 €	267 997,63 €	3 146 018,31 €	591 034,78 €	40 000,00 €	7 985,25 €
VOT	AP 9 - BACS INDIVIDUELS COLLECTE SELECTIVE	30201702	1 480 000,00 €	1 143 251,71 €	-336 748,29 €	1 143 251,71 €	0,00 €	-336 748,29 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total VOTE CLÔTURE APCP			1 480 000,00 €	1 143 251,71 €	-336 748,29 €	1 143 251,71 €	0,00 €	-336 748,29 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total BA DECHETS MENAGERS			9 063 500,00 €	8 726 751,71 €	-336 748,29 €	4 941 713,37 €	3 785 038,34 €	-68 750,66 €	3 146 018,31 €	591 034,78 €	40 000,00 €	7 985,25 €
APC	AP 1 - MODULATION SPATIALE DE L'ESPACE CARAT	15201901	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total APCP			50 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total BA CARAT			50 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
APC	AP 2 - DELESTAGE STATION GD PONTouvre	35201401	6 100 000,00 €	6 595 223,00 €	495 223,00 €	1 828 878,74 €	4 766 344,26 €	541 000,00 €	4 541 000,00 €	225 344,26 €	0,00 €	0,00 €
	AP 3 - TRAVAUX STEP MARSAC	35201702	2 200 000,00 €	2 200 000,00 €	0,00 €	1 139 902,53 €	1 060 097,47 €	-110 000,00 €	900 000,00 €	160 097,47 €	0,00 €	0,00 €
	AP 4 - FLEAC - PHOTOVOLTAÏQUES	35201701	270 000,00 €	266 183,23 €	-3 816,77 €	247 933,23 €	18 250,00 €	-3 816,77 €	18 250,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	AP 5 - TRAVAUX STEP VINDELLE	35201801	2 600 000,00 €	2 600 000,00 €	0,00 €	21 870,00 €	2 578 130,00 €	0,00 €	500 000,00 €	1 500 000,00 €	578 130,00 €	0,00 €
	AP 6 - SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT	35201802	420 000,00 €	420 000,00 €	0,00 €	900,00 €	419 100,00 €	0,00 €	299 100,00 €	120 000,00 €	0,00 €	0,00 €
	AP 7 - TRVX 2018 ASSAINISSEMENT - CANALISATIONS & OUVRAGE	35201803	4 200 000,00 €	4 200 000,00 €	0,00 €	1 697 133,84 €	2 502 866,16 €	0,00 €	1 900 000,00 €	602 866,16 €	0,00 €	0,00 €
	AP 8 - TRVX 2019 ASSAINISSEMENT - CANALISATIONS & OUVRAGE	35201901	4 500 000,00 €	4 500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	4 500 000,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €	2 200 000,00 €	1 300 000,00 €	0,00 €
Total APCP			20 290 000,00 €	20 781 406,23 €	491 406,23 €	4 936 618,34 €	15 844 787,89 €	427 183,23 €	9 158 350,00 €	4 808 307,89 €	1 878 130,00 €	0,00 €
Total BA ASSAINISSEMENT			20 290 000,00 €	20 781 406,23 €	491 406,23 €	4 936 618,34 €	15 844 787,89 €	427 183,23 €	9 158 350,00 €	4 808 307,89 €	1 878 130,00 €	0,00 €
Total VOTE APCP			290 278 662,07 €	294 677 694,24 €	4 399 032,17 €	132 805 111,66 €	161 872 582,58 €	-2 157 090,95 €	66 917 252,37 €	59 467 726,32 €	23 134 002,56 €	12 353 601,33 €
OPE	CRECHES LES POUSSINS	10201913	765 000,00 €	765 000,00 €	0,00 €	0,00 €	765 000,00 €	765 000,00 €	765 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	EPIPHYTE	1021664	6 085,27 €	6 085,27 €	0,00 €	5 202,69 €	882,58 €	0,00 €	882,58 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	GYMNASSE DE DIRAC	1021663	159 346,28 €	159 346,28 €	0,00 €	157 688,98 €	1 657,30 €	0,00 €	1 657,30 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	PEPINIERE AGRICOLE	1021604	136 350,50 €	136 350,50 €	0,00 €	114 815,50 €	21 535,00 €	0,00 €	21 535,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
tal OPERATIONS			301 782,05 €	1 066 782,05 €	765 000,00 €	277 707,17 €	789 074,88 €	765 000,00 €	789 074,88 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total BUDGET PRINCIPAL OP°			301 782,05 €	1 066 782,05 €	765 000,00 €	277 707,17 €	789 074,88 €	765 000,00 €	789 074,88 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total VOTE OPERATIONS			301 782,05 €	1 066 782,05 €	765 000,00 €	277 707,17 €	789 074,88 €	765 000,00 €	789 074,88 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CLO	BIM - OFFICE DU TOURISME	1021808	70 394,11 €	66 631,00 €	-3 763,11 €	8 036,00 €	58 595,00 €	-3 763,11 €	58 595,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total CLÔTURE OPERATION			70 394,11 €	66 631,00 €	-3 763,11 €	8 036,00 €	58 595,00 €	-3 763,11 €	58 595,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total BUDGET PRINCIPAL OP°			70 394,11 €	66 631,00 €	-3 763,11 €	8 036,00 €	58 595,00 €	-3 763,11 €	58 595,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total VOTE FIN OPERATIONS			70 394,11 €	66 631,00 €	-3 763,11 €	8 036,00 €	58 595,00 €	-3 763,11 €	58 595,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total général			296 595 838,23 €	301 756 107,29 €	5 160 269,06 €	136 090 854,83 €	165 665 252,46 €	-1 395 854,06 €	70 619 922,25 €	59 537 726,32 €	23 141 002,56 €	12 366 601,33 €